

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le Jeudi Quinze du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (excusé) – Christian THENARD (excusé) – Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN (excusée) – Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN (excusée) – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

Madame Nadia CELINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE
MANDAT D'ÉTUDE ET DE
RÉALISATION DE RECONSTRUCTION
DE L'ÉCOLE EUGENE ALEXIS**

CM-2015-8S-DACJP-87

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics

Vu la délibération CM-2011-9S-DST-110 du 22 décembre 2011 approuvant le plan de financement de l'école Eugène ALEXIS ;

Vu la délibération CM-2013-5S-DAJCP-38 du 27 juin 2013 relative à la reconstruction de l'école Eugène ALEXIS (dix classes) – Approbation du choix du délégataire ;

Vu la délibération CM-2013-8S-DAF-67 du 24 octobre 2013 modifiant le plan de financement de l'opération « Reconstruction de l'école Eugène ALEXIS » ;

Vu la convention de mandat en date du 6 octobre 2011 conclue avec la Société d'Economie Mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR) pour la reconstruction de l'école Eugène ALEXIS ;

Considérant que l'article de la convention de mandat prévoit que « la modification du programme et/ou de l'enveloppe financière prévisionnelle pourra être proposée à la collectivité, notamment aux stades de la signature des marchés après consultation et de l'approbation des avant-projets ;

Considérant que l'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 4.101.413,00 euros HT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- Article 1 :** D'approuver l'avenant n°1 ci-annexé à la convention de mandat conclue avec la SEMSAMAR relative à la reconstruction de l'école Eugène ALEXIS.
- Article 2 :** De fixer la rémunération définitive du mandataire à 166.645,89 euros HT.
- Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat.
- Article 4 :** Monsieur le Maire et madame la Trésorière de Sainte-Anne sont chargés chacun en ce que le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

26 OCT. 2015

Et publication ou notification

le 28 OCT. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 15 octobre 2015

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le 1^{er} Adjoint au Maire

-José SEVERIEN -



COURRIER ARRIVÉ LE

26 OCT. 2015

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Monsieur Jean-Pierre DUPONT
Maire de la Ville de Gosier
67, Bld du Général de Gaulle
Hôtel de Ville
97190 LE GOSIER
Tél : 0590 84 86 98
Fax : 0590 84 86 77

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SEMSAMAR
Parc d'activités de la Jaille
Bâtiment 2
97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 0590 32 36 00
Fax : 0590 32 16 67
Mail : contact@semsamar.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Contrat de mandat d'études et de réalisation pour la construction de l'Ecole Maternelle Eugène ALEXIS.

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : ... **06 octobre 2011**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **8,5 %**
- Montant HT : **112 411,12 €**
- Montant TTC : **121 966,06 €**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant : l'estimation prévisionnelle du marché est passée de 2 810 278,00 € HT à 4 101 413,00 € HT soit une augmentation de

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **8,5 %**
- Montant HT : **54 234,77 €**
- Montant TTC : **58 844,72 €**
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 166 645,89 €
- Montant TTC : 180 810,80 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
	BAIE-MAHAULT, le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Gosier, le

Signature

Le Maire,

Jean-Pierre DUPONT

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)